



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

DuraForm® ProX™ GF

Date de révision : jeudi 26 mai 2016

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PRÉPARATION ET IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ/DE L'ENTREPRISE

1.1 Identification de la substance ou préparation : DuraForm® ProX™ GF

1.2 Utilisation de la substance / préparation : Utilisé avec les système SLS® (frittage sélectif au laser)

1.3 Identification de la société/de l'entreprise :

3D Systems, Inc. 333 Three D Systems Circle Rock Hill, South Carolina U.S.A. Téléphone : 803.326.3900 ou Numéro d'appel gratuit : 800.793.3669 Courriel : moreinfo@3dsystems.com Urgences chimiques : 800.424.9300 – Chemtrec	3D Systems Europe Ltd. Mark House, Mark Road Hemel Hempstead Herts HP2 7 Royaume-Uni Téléphone : +44 144-2282600 Courriel : moreinfo@3dsystems.com Urgences chimiques : +1 703.527.3887 – Chemtrec	3D Systems / Australie 5 Lynch Street Hawthorn, VIC 3122 +1 03 9819-4422 Courriel : moreinfo@3dsystems.com Urgences chimiques : +(61) 29037.2994 – Aus Chemtrec	3D Systems Japan K.K. Ebisu Garden Place Tower 27F 4-20-3, Ebisu, Shibuya-ku, Tokyo 50-6027 Japan Téléphone +81-3-5798-2500 Courriel : moreinfo@3dsystems.com En cas d'urgence chimique +(81)-345209637 – Chemtrec
--	---	---	---

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification :

Pas classé selon GHS, selon les réglementation CE no. 1272/2008, selon HazCom 2012 et selon le Australian Dangerous Goods Code

2.2 Éléments d'étiquetage

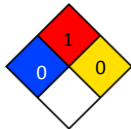
Réglementation CE 1272/2008 :

Pictogrammes et mots-indicateurs de danger : Aucune

Déclaration des dangers : Aucune

Déclaration des précautions à prendre :

P202 :	Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P307+313:	En cas d'exposition : Consulter un médecin.
P404 :	Stocker dans un récipient fermé.
P 501 :	Éliminer le contenu/récipient en conformité avec les réglementations locales et nationales.



Classement NFPA

0 = Minimum

1 = Léger

2 = Modéré

3 = Sérieux

4 = Grave

Système d'identification des substances dangereuses (HMIS) :

(Classification des dangers : 0 = faible, 4 = extrême) :

Santé **0**

Inflammabilité **1**

Dangers physiques **0**

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

3.1 Préparation des informations connexes

Description : Poudre de polymère chargé au verre (CAS 25038-74-8). Cette substance n'est pas classée selon les directives 67/548/CEE de l'Union européenne.

4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

4.1 En cas d'inhalation : Si les vapeurs émises lors du traitement thermique provoquent un irritation, faire sorti la personne affectée à l'air frais, consulter un médecin si nécessaire.

4.2 En cas de contact avec la peau : Se laver avec beaucoup d'eau savonneuse.

4.3 En cas de contact avec les yeux : Rincer les yeux à grande eau.



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

DuraForm® ProX™ GF

Date de révision : jeudi 26 mai 2016

5. LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Produits d'extinction adéquats : Eau atomisée, poudre chimique, gaz carbonique ou mousse chimique appropriée.

5.2 Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit.

5.3 Dangers particuliers dus à la substance ou préparation

Voir l'édition 1995 de l'annexe A de NFPA 33. La concentration explosive minimum de la poussière dans l'air est de 30 g/m³. Minimiser l'accumulation de poussière et utiliser de bonnes pratiques d'entretien des lieux de travail. La poussière peut également avoir des charges électrostatiques. S'assurer que les équipements et les personnes ont été mis à la terre pour éviter un décharge d'électricité statique.

5.4 Conseils pour les pompiers

Ramasser séparément l'eau contaminée des extincteurs. Ne pas verser cette eau dans les égouts. La combustion dégage une épaisse fumée noire contenant des produits de combustion dangereux (voir l'en-tête 10). Porter un appareil respiratoire autonome pendant la lutte contre l'incendie si nécessaire. Refroidir les récipients /réservoirs en les aspergeant d'eau.

Énergie d'allumage minimum :

5-20 mJ

Concentration minimum pouvant provoquer une explosion (LIE) :

20 - 70 g/m³

6. MESURES EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Exclure les personnes non essentielles. Éliminer toutes les sources d'allumage. Assurer une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières.

6.2 Précautions face à l'environnement

Aviser les autorités locales s'il est impossible de contenir un renversement important.

6.3 Méthodes et substances pour contenir et nettoyer

Nettoyer au moyen d'un aspirateur industriel approuvé. Ne pas créer un nuage de poussière en utilisant une brosse ou de l'air comprimé.

6.4 Références aux autres rubriques

Voir la rubrique 1 pour obtenir des informations de contact d'urgence. Voir la rubrique 8 pour obtenir les équipements de protection personnels. Voir la rubrique 13 pour les informations concernant le traitement des déchets.

7. MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

7.1 Précautions pour la manutention sûre

Assurer une ventilation adéquate. À conserver solidement fermé. Éloigner des flammes ouvertes, des surfaces chaudes et des sources d'allumage. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Entreposer dans le récipient d'origine. Éviter de créer de la poussière. La poussière peut former un mélange explosif avec l'air. Ne pas respirer les poussières.

7.2 Conditions d'entreposage sûr, y compris les incompatibilités

Les récipients ouverts doivent être refermés soigneusement et entreposés dans la position debout pour éviter les fuites. Lire le mode d'emploi sur l'étiquette. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Ne pas exposer aux rayons directs du soleil.

Température d'entreposage : 10 - 30 °C



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

DuraForm® ProX™ GF

Date de révision : jeudi 26 mai 2016

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

8.1 Valeurs limites d'exposition :

Limites d'exposition en milieu de travail : La limite d'exposition OES pour les poussières nuisibles est de 10 mg/m³ (total) ; 4 mg/m³ (inhalable). Consulter les réglementations locales si les limites applicables sont différentes. Il est improbable que ces concentrations soient atteintes pendant une utilisation normale.

8.2 Contrôles de l'exposition

Moyens techniques permettant d'éviter une exposition : Assurer une ventilation adéquate. Dans la mesure du possible installer une ventilation locale efficace avec conduit d'échappement. Si cela ne suffit pas pour maintenir les concentrations de particules et de vapeur au-dessous de la limite d'exposition en milieu de travail, porter un appareil respiratoire adéquat.

Moyens permettant d'éviter l'exposition : Ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation. Laver les mains après la manipulation et avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et à la fin de la journée.

Équipement de protection personnelle :

Protection des mains : Utiliser des gants nitrile imperméables.

Protection des yeux : Porter des lunettes de sécurité ou de protection des produits chimiques.

Protection du corps : Porter selon les conditions : Des vêtements de protection antistatiques et ignifuges. Des chaussures à semelles conductrices.

Contrôles de l'exposition à l'environnement

Empêcher que ce produit pénètre dans les égouts, les canalisations d'eau et le sol.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Apparence :

État physique : Poudre

Couleur : blanc

Odeur : aucune odeur distincte

9.2 Importantes informations de santé, de sécurité et de protection de l'environnement

pH (20 °C) :	S.O.
Température/plage de température de fusion (°C) :	175-190
Température/plage de température d'ébullition (°C) :	S.O.
Point d'éclair (°C) :	200 °C (cm ³)
Température d'allumage (°C) :	S.O.
Énergie d'allumage minimum :	5-20 mJ
Concentration minimum pouvant provoquer une explosion (LEI) :	20-70 g/m ³
Pression de vapeur (°C) :	S.O.
Densité (g/cm ³) :	1,52
Densité apparente (kg/m ³) :	S.O.
Solubilité dans l'eau (à 20 °C, en g/l) :	S.O.
Viscosité dynamique (mPa s) :	S.O.

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Conditions à éviter : Éviter les endroits mouillés/humides. Éviter de créer de la poussière.

10.2 Substances à éviter : Substances oxydantes, acides, bases fortes, eau, humidité élevée.

10.3 Produits de décomposition dangereux : Du gaz carbonique et du monoxyde de carbone et des NOx peuvent être libérés à haute température ou pendant la combustion.



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

DuraForm® ProX™ GF

Date de révision : jeudi 26 mai 2016

11. INFORMATIONS DE TOXICOLOGIE

11.1 Cinétique de toxicité, métabolisme et distribution :

11.2 Remarques générales : Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'est listé par ACGIH, IARC, OSHA, NIOSH ou NTP.

12. Informations écologiques

12.1 Écotoxicité : La toxicité aquatique du produit n'est pas connue. Aucune information n'est disponible pour les composants de ce produit.

12.2 Mobilité : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.3 Persistance et dégradation : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.4 Résultats de l'évaluation PBT : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

12.5 Autres effets néfastes : Aucune information n'est disponible sur ce produit.

13. REMARQUES RELATIVES À LA MISE AU REBUT

Empêcher que ce produit pénètre dans les égouts. Ne pas contaminer les étangs, les voies d'eau ou les canalisations d'eau avec le produit chimique ou un récipient utilisé.

Si cela est possible, il est préférable de recycler au lieu de mettre au rebut ou d'incinérer. Les déchets doivent être mis au rebut comme déchets spéciaux, conformément aux règlements en vigueur.

Catalogue des déchets européen 08 02 01

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Transport routier (ADR/RID/GGVSE) : Pas réglementé

Désignation officielle pour le transport :

Classe :

Code de classification :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

Étiquette de danger :

Code de restriction concernant les tunnels :

Dispositions spéciales :

14.2 Transport maritime (code IMDG/GGVSee) : Pas réglementé

Nom d'expédition correct :

Classe :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

EmS :

Polluant marin :

Dispositions spéciales :

14.3 Transport aérien (ICAO-IATA/DGR) : Pas réglementé

Nom d'expédition correct :

Classe :

Numéro d'identification UN :

Groupe de conditionnement :

Dispositions spéciales :



Fiche signalétique
selon la réglementation (CE) no 1907/2006 et 1272/2008,
Hazard Communication Standard
(norme de divulgation des dangers) 29 CFR 1910 aux États-Unis,
réglementations WHS en Australie,
JIS Z 7253 (2012) Japon

DuraForm® ProX™ GF

Date de révision : jeudi 26 mai 2016

15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

15.1 Réglementations de l'Union européenne

EINEC/ELINCS/NLP : Tous les matériaux sont listés.
REACH annexe XVII : Pas listé.

15.2 RÉGLEMENTATIONS FÉDÉRALES AMÉRICAINES

TSCA : Tous les matériaux figurent dans l'inventaire TSCA et ils ne sont pas soumis aux exigences TSCA :
Proposition 65 de l'État de Californie : Ce produit ne contient aucune substance qui, selon l'État de Californie, est
cancérogène ou peut produire des anomalies congénitales.

15.3 Réglementations de l'Australie

SUSDP, Industrial Chemicals Act 1989 :
Australian Inventory of Chemical Substances, AICS: Listé

15.4 Réglementations japonaises

Chemical Risk Information platform (CHRIP) :	listé
Loi industrielle sur la santé et la sécurité	pas applicable
Substances dangereuses	pas applicable
Réglementation des poisons contenant des solvants organiques	pas applicable
Ordonnance concernant la prévention des dangers causés par les substances chimiques spécifiées	pas applicable
Réglementation de prévention de l'empoisonnement par le plomb	pas applicable
Loi de contrôle des poisons et substances délétères	pas applicable
Loi PTR et sur la gestion de la promotion des produits chimiques (loi PRTR)	composants non répertoriés
Acte sur la lutte contre les incendies	pas applicable
Loi sur les explosions	pas applicable
Loi sur la sécurité des gaz sous haute pression	pas applicable
Ordonnance de contrôle des exportations	pas applicable
Loi sur la mise au rebut et le nettoyage publiques	pas applicable.

16. AUTRES INFORMATIONS

Date de création de la FS :vendredi 29 janvier 2016
Numéro de révision de la FS :01-A
Date de révision de la FS :jeudi 26 mai 2016
Raison de la révision :Mise à jour Les articles 3, 9 et 15

www.3dsystems.com

800-793-3669 (appel gratuit aux États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)
+1 803-326-3900 (en dehors des États-Unis : T.U.-07 h 00 ; Amérique du Nord : du lundi au vendredi de 6 h à 18 h)
+44 144-2282600 (Europe : T.U.+1 h ; du lundi au vendredi de 8 h à 17 h Zone horaire de l'Europe centrale)

REJET DE RESPONSABILITÉ : Ce qui suit remplace toutes les clauses figurant dans les formulaires, lettres et accords, provenant de, créés par, conclus avec 3D Systems Corporation. 3D Systems Inc. ne fournit aucune garantie directe ou indirecte pour ce produit, y compris des garanties de qualité marchande ou d'adaptation à un usage particulier. Aucune déclaration ou recommandation figurant dans la documentation du produit ne doit être interprétée comme étant une incitation à enfreindre les brevets actuels ou futurs. 3D Systems Inc. ne pourra en aucun cas être tenu responsable des dommages accessoires, consécutifs ou autres résultant d'une négligence présumée, violation de la garantie, responsabilité stricte ou autre théorie quelle qu'elle soit, à la suite de l'utilisation ou de la manipulation de ce produit. La seule responsabilité de 3D Systems Inc., dans le cadre d'une demande d'indemnité quelconque en rapport avec la fabrication, l'utilisation ou la vente de ses produits, est limitée au prix d'achat payé par l'acheteur.

Le contenu de cette fiche signalétique peut être modifié sans préavis. 3D Systems, Inc. vous invite à contrôler périodiquement www.3dsystems.com pour vous assurer que vous avez la plus récente fiche signalétique.

© Copyright 2016 par 3D Systems, Inc. Tous droits réservés. Le logo 3D et SLS et DuraForm sont des marques déposées, et ProX une marque commerciale de 3D Systems, Inc.